

Projet de programme pédagogique du DU

Le programme comprend 60h d'enseignement à distance et 35h d'enseignement en présentiel.

Enseignements à distance : 60 h

L'UPPA organise les 60h d'enseignement à distance pour la promotion entière (200 étudiants).

► 40 h de cours enregistrés, soit 20 séances de 2h :

- Séance 1 : Qu'est-ce que le droit ? Le droit et ses fonctions ; caractère de la règle de droit.
- Séance 2 : Les sources du droit français
- Séance 3 : La constitution et le contrôle de constitutionnalité
- Séance 4 : Le droit européen : institutions, normes, intégration dans le droit français
- Séance 5 : Le droit international et les relations internationales
- Séance 6 : Les juridictions civiles
- Séance 7 : Les juridictions administratives
- Séance 8 : Les modes alternatifs de règlement des litiges
- Séance 9 : L'état d'urgence politique et sanitaire
- Séance 10 : Les sujets de droit
- Séance 11 : Les droits fondamentaux
- Séance 12 : La citoyenneté
- Séances 13 et 14 : Personnes, famille et bioéthique
- Séance 15 : Harcèlement et diffamation
- Séance 16 : Le contrat
- Séance 17 : La responsabilité civile et pénale
- Séance 18 : La protection des données à caractère personnel
- Séance 19 : Le droit de propriété
- Séance 20 : L'organisation de l'activité de l'entreprise

► 20 h de tutorat par un chargé de travaux dirigés, soit 10 séances de 2h avec des groupes de 25 étudiants.

Les séances de tutorat ont vocation à familiariser les participants avec la méthodologie juridique, le vocabulaire juridique et le raisonnement juridique. Les chargés de travaux dirigés proposeront aussi des analyses de cas concrets en lien avec les thèmes des 20 séances d'enseignements enregistrés. En outre, ces séances seront aussi l'occasion pour les participants au DU d'interagir avec les enseignants.

Enseignements en présentiel dans chacune des cinq universités partenaires

Les enseignements se dérouleront pendant cinq jours dans chacune des universités partenaires. Ils visent à fournir un approfondissement dans les thèmes majeurs du droit.

Chaque jour, les participants au DU suivront 6 heures de cours (3h le matin ; 3h l'après-midi). Les cours seront dispensés en alternance par des enseignants-chercheurs en droit et des professionnels du droit.

- 1^{er} jour : Qu'est-ce que le droit ?

Matin (9h-12h) : Les sources du droit

Après-midi (14h-17h) : Les conflits de sources

- 2^{ème} jour : Les juridictions françaises

Matin (9h-12h) : Les juridictions judiciaires (un enseignement-chercheur en binôme avec un magistrat)

Après-midi (14h-17h) : Les juridictions administratives (un enseignement-chercheur en binôme avec un magistrat)

- 3^{ème} jour : Le droit public

Matin (9h-12h) : Le droit constitutionnel

Après-midi (14h-17h) : Le droit administratif (libertés publiques, droits fondamentaux)

- 4^{ème} jour : Le droit privé

Matin (9h-12h) : La famille, les personnes, les biens (un enseignement-chercheur en binôme avec un professionnel du droit)

Après-midi (14h-17h) : Contrat et responsabilité (un enseignement-chercheur en binôme avec un professionnel du droit)

- 5^{ème} jour : Droit européen et droit international

Matin (9h-12h) : Les institutions européennes, le droit européen, la Cour européenne des droits de l'homme

Après-midi (14h-17h) : Le droit international, les institutions internationales

En plus des 30h d'enseignement, 5 heures seront consacrées à la visite des lieux du droit et de la justice ou à la rencontre avec des professionnels du droit.